

A U R

S I R E ,

LES Bontés dont votre Cœur Royal & Généreux , a pris plaisir à con
actuelles & prématurées de vos anciens Sujets , résidents dans notre Provin
nous font espérer que Votre très-gracieuse MAJESTE' , nous permettra
implorer Sa Bienfaisance & sa Justice.

Dans les Adresses que nous avons pris la liberté de faire passer à VOT
Concitoyens , la Religion de nos Peres étoit pour vos nouveaux Sujets , co
nos demandes. Animés de cette confiance que la générosité de notre Souv
VOTRE MAJESTE' nous accordera les moyens nécessaires pour la perp
un besoin urgent de Prêtres , pour remplir les Séminaires & Missions de r
& de toute autre nous manquent : Nos Collèges sont déserts ; de ce défaut
C'est un Peuple soumis , un Peuple fidele , qui attend de Votre Clémenc
de cet état.

Le second objet , Très-gracieux Souverain , étoit , que , sous quel
MAJESTE' , établir en cette Province , vos Sujets Canadiens Cat
Immunités & Prérrogatives dont les Sujets Britanniques jouissent dans t
second objet s'enfuiroit notre désir le plus ardent de voir dans le Conf
vos nouveaux Sujets Catholiques , proportionément à celui qu'ils compo
naturellement mieux connoître nos Loix municipales , nous en feroient plu
Royales de VOTRE MAJESTE' , qui nous les a octroyé.

Une Colonie naissante , un Peuple très-imparfaitement instruit des
inconfidérément demander des Loix & Coutumes à lui inconnues ; il do
rapporter entièrement à la Bienveillance de son Auguste Souverain , qui fa
moyens les plus propres à les rendre heureux.

Qu'il nous soit permis seulement , d'affurer VOTRE MAJESTE'
de vos anciens Sujets , conjointement avec quelques Nouveaux , dont le
peut avoir beaucoup d'influence.

Que la majeure partie des principaux Propriétaires de notre Colonie

Qu'il vous plaise , Très-gracieux Souverain , considérer , que la Cha